

**Rappel de la loi** : La prospection archéologique est soumise à **autorisation administrative** délivrée par le préfet de région. L'utilisation des **détecteurs de métaux** dans les parcelles qui recèlent des vestiges archéologiques est strictement **interdite**. Le non respect de la loi est soumis à de lourdes sanctions.

## Deux types de fouilles sont possibles

- Avant des travaux d'aménagement importants (Ligne Grande Vitesse, lotissement, centre commercial...) si l'on estime que le sol archéologique est menacé, **la loi** de 2001 permet aux archéologues de faire un **diagnostic** et d'entreprendre, s'ils le jugent utile, **des fouilles préventives** d'une durée limitée.
- Après des indices liés à la **prospection** ou par exemple la **photographie aérienne**, les archéologues peuvent conduire **des fouilles programmées** comme à Gréez-sur-Roc de 2003 à 2012.

## La fouille sur le terrain

La fouille est un travail d'équipe. Elle commence, sur le champ de fouille, par **le décapage** effectué à la pelle mécanique sous l'œil de l'archéologue.

**Le carroyage** permet de situer les objets sur un plan horizontal.

**La stratigraphie** repère les objets sur un plan vertical. (cf vidéo Espace Jean Jousse)

**La fouille manuelle** est accompagnée de dessins, de photos des objets découverts à leur place exacte. Certains sont dégagés et mis en sachets pour être étudiés en laboratoire. Tout ce qui reste est **méthodiquement repéré** et décrit.

## Le travail après la fouille

Dans **les laboratoires**, les objets prélevés qu'on appelle **mobilier archéologique** sont étudiés avec soin par plusieurs spécialistes de nombreuses sciences comme l'histoire, la géologie, la topographie, la céramologie et bien d'autres.

A différentes étapes de la fouille, **l'archéologue diffuse** dans les revues scientifiques **les résultats de ses travaux**. Il permet également au grand public par des ouvrages, des conférences, des visites de chantier de fouille de comprendre l'intérêt de la recherche archéologique.



Les fouilleurs au travail-FJJ



Relevé repéré sur un quadrillage métrique-FJJ



Photo aérienne du chantier de fouilles - SPF



Repérage horizontal par quadrillage, le carroyage-FJJ



Repérage de l'emplacement du mobilier-FJJ



Fouille verticale par passes, la stratigraphie-FJJ